



JOHN DEERE

AGRI-POLE



MERLO

51 route des Hirondelles
Pech Farrat
46500 GRAMAT
Tél : 05.65.33.41.30

1246 Rte Haute de Farrou - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - Tél : 05.65.81.17.19

1181 Av Georges Pompidou
12400 SAINT AFFRIQUE
Tél : 05.65.49.04.98

757 route de Pisse Côté
ZA de Calmont
12450 CALMONT
Tél : 05.65.70.25.31

415 Rue des Cazelles
ZA les Combes
12310 LAISSAC
Tél : 05.65.70.71.17

570 Allée du Cap
ZA La Crozette
46090 LE MONTAT
Tél : 05.65.36.05.48

SAS au Capital de 1 180 036,00 € - APE : 4661Z - RCS RODEZ 316 473 305 - N° TVA FR 29 316 473 305
IBAN : FR76 1780 7006 1201 2210 4129 521 BIC : CCBPFRPPTLS

GAEC LABRAUGE

VABRE Gérard et Romain
Lacam

46270 BAGNAC SUR CELE

Siret 39010934600010 - Tva intra. FR61390109346

AVOIR

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
03/02/2025	130198	1	0008157

Visu - ETI Informatique

Référence	Désignation	Qte	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
Vos réf. : AVOIR D'ACOMPTE						
Bon de livraison N° : 078942 Du 03/02/2025						
ACOMPTE	AVOIR D'ACOMPTE	-1	18900,00		18900,00	-18900,00
	ANNULE FACTURE 130085 DU 19/12/2024					
	PAILLEUSE KUHN PRIMOR 2060M - N°47013					

AGRI-POLE
1246 Route Haute de Farrou
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Tél : 05.65.81.17.19
SIRET : 316 473 305 00035 - APE : 4661Z

Le 14.03.2025

Mr Vabre - Si votre comptable a enregistré la
facture N°130085 du 19/12 pour récupérer la
TVA, par conséquent cet AVOIR + facture Pailleuse
doivent être aussi enregistrés en compte.
Bonne réception
Cordialement

CONDITIONS DE VENTE : Les ventes de pièces au détail sont payables au comptant. Tout retard doit être fait dans les huit jours. Les pièces commandées spécialement ne seront pas reprises. En cas de règlement par voie de contentieux, les frais de recouvrement sont à la charge de l'acheteur. En cas de litige le Tribunal de Rodez sera seul compétent. Avoir valable 1 an - déductible des factures à venir non remboursable

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Nos marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. (Loi 85-98 du 25/01/85).

CONDITIONS DE REGLEMENT : (Loi 92-1442)
Pas d'escompte pour règlement anticipé.
Pénalités de retard : 1,5 fois le taux légal.

Papillon à découper

Client : 0008157
Facture : 130198
Date : 03/02/2025
Montant : -22680,00
Echéance :
Règlement : AVOIR

TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
2	20,00	-18900,00	-3780,00
EUROS		-18900,00	-3780,00

Règlement : AVOIR

Montant TTC

-22680,00 €